

PROTECTION SOCIALE DES TNS

Décrypter les régimes sociaux des TNS et l'impact de l'ANI

1 JOUR, 7 HEURES

ASSURANCE DE PERSONNES

CODE :
AAP03

Objectifs de la formation

- Découvrir l'organisation du système de protection sociale pour les TNS
- Identifier les conditions de souscription d'un contrat Madelin
- Proposer des contrats de prévoyance adaptés aux besoins de ses clients

Animée par

- DUTOIT Sylvie
Avocate,

Public concernés

- Directions générales, Directions commerciales, Directions marketing, Directions du développement, Directions techniques, Directions des réseaux, Directions des marchés professionnels, Directions santé, Directions produits et services épargne, prévoyance, retraite, Directions juridiques, Actuaire, Courtiers, Agents généraux, Avocats, Experts comptables, Conseillers spécialisés en retraite et prévoyance, Conseillers en gestion de patrimoine

Prérequis

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 995,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

Existe aussi en E-Learning

La protection sociale obligatoire des TNS

L'étendue du régime obligatoire des TNS

- Le fonctionnement du Régime Social des Indépendants (RSI)
- Les garanties de base et la protection complémentaire
- Les différences de couverture entre salarié et non-salarié
- Les insuffisances de la protection sociale obligatoire

Les principales caractéristiques des contrats « Madelin »

- Qui sont les adhérents concernés et les modalités d'adhésion : fin et transfert des droits
<https://events.argusdelassurance.com> | 01 70 72 25 83 | formations@largusdelassurance.fr

- Le cadre juridique et fiscal des contrats
 - Les modalités de versement des cotisations
 - Les différentes parties prenantes
-

Les différentes garanties des contrats « Madelin »

- Le versement de prestations de prévoyance complémentaire
 - La constitution d'une retraite complémentaire garantissant un revenu viager
 - Le versement d'un revenu de substitution en cas de chômage
-

La complémentaire santé pour tous

Décryptage de la loi de transposition de l'ANI du 11 janvier 2013

- Quels sont les objectifs de la loi
 - Les champs et dates d'application
 - Quelle articulation avec le décret du 9 janvier 2012
-

Maîtriser les impacts de l'ANI sur les TPE et PME

- Faire face au transfert de l'offre individuelle vers l'offre collective
 - Comment tirer profit de l'ANI
 - Quels sont les facteurs clés pour s'imposer sur ce marché
 - Identifier les possibilités réelles de mutualisation
-

Répondre aux appels d'offre dans le cadre d'accords de branche

- Mesurer le rôle de la négociation collective dans la généralisation des couvertures frais de santé
 - Maîtriser les relations avec les partenaires sociaux
 - Appréhender la procédure de mise en concurrence et le formalisme des accords de branche
 - Identifier le panier de soins minimal et adapter le contenu de l'offre
-

Dates

Paris	Classe virtuelle
23/05/2023	10/10/2023
21/11/2023	

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.